

suppléants, pour une période de pas moins d'un mois, et cela, durant la session universitaire. Adoptée.

Proposé par les docteurs Beausoleil et Cholette, secondé par les docteurs A. H. Cartier et Bissonnette, et,

*Résolu*, Qu'un comité composé des deux secrétaires, du régistrateur, et de quatre assesseurs choisis par le président soit chargé de définir les devoirs et pouvoirs des assesseurs près les Facultés de Médecine, et d'établir les règles à suivre dans l'exercice de leur charge.

Proposé par les docteurs Beausoleil et Chevreuil, secondé par les docteurs Ths LaRue et Laberge, et,

*Résolu*, D'élever le nombre des assesseurs jusqu'à concurrence de trente-six, divisés en deux classes égales.

Que les membres de chaque classe se distribuent les matières du curriculum officiel du Bureau Médical de manière à être prêts au besoin à assister aux examens des Facultés Médicales.

Que le Secrétaire de chaque section donne un mois d'avis aux assesseurs de la région à laquelle ils appartiennent qu'ils auront à suivre les examens sur les matières à eux confiées.

Que les Drs Chrétien Zaugg, Boulet J. L'Espérance, Jules Laberge, E. Duquet, de Montréal, servent comme assesseurs du Bureau Médical. Aussi les Drs Normand, Brennan, O. Mazurette et le Dr Eugène Turcotte de St-Hyacinthe, le Dr P. Laberge, de Beauharnois, R. Latraverse, de Sorel, Jos. Sinclair, de Saint-Henri de Lauzon. S. Bolduc, de Saint-Michel de Bellechasse, L. P. Legendre, de Sainte-Croix, et Cyrille Vaillancourt de Saint-Anselme.

Moved by Dr McConnell, seconded by Dr Grandbois.

That a Committee be appointed to frame laws to be presented before the Provincial Legislature with a view of obtaining the necessary legislation for the establishment of a Central Board of Examiners for the Province, and report to the next meeting of the Governors, and that Doctors Roddick, Cartier, Campbell, Cholette, Dagenais, Blosseau, Rinfret, Simard, the mover and second, be the Committee, and that the members receive \$5 (five dollars) per day, and travelling expenses.

Cette motion est renvoyée sur division.